

POURQUOI COMPOSTER ?

En créant les conditions optimales d'aération et d'humidité pour les différents organismes du compost, la décomposition des matières organiques est accélérée. Le compost est un engrais naturel qui permet de :

- » **valoriser les matières organiques** en favorisant le retour à la terre,
- » **réduire le volume des poubelles ménagères** : les biodéchets, représentent 1/3 du volume de nos poubelles.
- » **limiter les gaz à effet de serre** : les biodéchets frais pèsent extrêmement lourd et les envoyer à l'incinérateur des ordures ménagères revient à brûler de l'eau (issue de la décomposition).

COMMENT COMPOSTER ?



Vider vos matières organiques sur le dessus



Ajouter 1/3 de matières sèches



Remuer en surface



Attendre 8 à 10 mois. Au besoin, tamiser à travers un grillage fin

QUE METTRE DANS MON COMPOSTEUR ?

Tous les déchets d'origine végétale ! Le compost, c'est un mélange de déchets organiques verts et bruns, humides et secs. Voici quelques indications :

Matières organiques à composter

- **Épluchures**, restes de fruits et légumes
- **Sachets de thé** et d'infusions
- **Filtres** en papier et **marc** de café
- **Coquilles** d'œuf
- **Flours et plantes** fanées, **feuilles** mortes
- **Petits branchages** et tailles de haies séchés et broyés

Matières organiques à éviter

- **Viandes, os et poissons**
- **Produits lactés**

Annemasse Agglo s'engage dans sa transition écologique en adoptant son **Schéma Directeur des Déchets**, qui fixe des **objectifs ambitieux** pour notre territoire **à horizon 2030** :

- **réduire de 81 kg le poids des ordures ménagères** par habitant et par an (poubelle grise)
- **équiper 35 000 foyers en composteurs** (composteurs individuels et partagés)

ANNEMASSE AGGLO VOUS ACCOMPAGNE

POUR VOUS FORMER

Des **ateliers gratuits** pour apprendre à réduire ses déchets, à composter, ou encore pour découvrir et échanger sur les pratiques de jardinage au naturel.

POUR VOUS ÉQUIPER

Des composteurs mis à disposition **gratuitement**.

Pour vous inscrire aux ateliers, commander votre composteur ou pour plus d'informations :

04 50 87 88 88

infotri@annemasse-agglo.fr

www.annemasse-agglo.fr



OBTENIR UN COMPOSTEUR

COMPOSTEUR DE JARDIN



POUR QUI ? Les habitants de l'Agglo possédant un jardin ou un espace extérieur privatif

COMMENT CA MARCHÉ ? Compact et discret, le composteur individuel trouvera facilement sa place dans votre jardin et nourrira vos sols et jardinières grâce au compost issu de la transformation de vos déchets organiques.

COMPOSTEUR D'INTÉRIEUR



POUR QUI ? Les habitants de l'Agglo ne disposant pas d'un jardin

COMMENT CA MARCHÉ ? Petit et efficace, le lombricomposteur héberge des vers spécifiques : ils décomposent (sans dégager d'odeur) la matière organique que vous déposez. Pas de panique, vous ne risquez pas de les voir se balader dans votre appartement car ils sont sensibles à la lumière et ne survivent pas à l'air libre.

Annemasse Agglo met ces composteurs à disposition **gratuitement*** disposition, Pour cela, il suffit de participer à une séance d'informations d'une heure à l'issue de laquelle vous pourrez le récupérer.

Dates et modalités des formations :
www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/dechets

*réservé aux habitants d'Annemasse Agglo et dans la limite d'un seul par foyer

COMPOSTER EN COLLECTIF

GRÂCE AUX SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Situé dans un parc, un lieu de rencontre ou sur l'espace vert d'une copropriété, le site de compostage partagé permet à tous de pouvoir composter. Chaque site de compostage est installé gratuitement sur demande des habitants. Il est ensuite géré par des référents, accompagnés par un maître-composteur d'Annemasse Agglo.

Vous souhaitez avoir un site de compostage partagé dans votre copropriété ? Parlez-en à Annemasse Agglo qui vous accompagnera dans votre projet et vous guidera dans les démarches à effectuer.

infotri@annemasse-agglo.fr
04 50 87 88 88

COMPOSTAGE : MODE D'EMPLOI

Le compost améliore la structure du sol, apporte les éléments nutritifs nécessaires au développement des plantes et limite les maladies.

Il est préférable de ne pas l'utiliser pur : environ 1/3 de compost pour 2/3 de terre idéalement.

LE COMPOST JEUNE (6 À 8 MOIS)

Il a un **effet structurant**. Il contient beaucoup d'éléments partiellement décomposés (noix, coquilles, branches...)

Il peut être épandu **en paillage** au pied des arbres et en couverture des sols **à l'automne**. Il permet de **protéger le sol** contre la sécheresse, le gel et l'érosion, mais également de **limiter la prolifération des mauvaises herbes**.



LE COMPOST MÛR (10 À 12 MOIS)

Il a un **effet fertilisant**. Sa structure grumeleuse comparable à du terreau dégage une odeur agréable de sous-bois.

Pour une bonne utilisation, il est **conseillé de le tamiser** et d'utiliser le compost fin **en toute saison**. Les éléments non dégradés grossiers (noyaux, coquilles d'œufs, noix, etc.) serviront au démarrage de la prochaine décomposition. Il s'utilise pour :

Le jardin potager :

Incorporer le compost **en surface du sol (entre 0,5cm et 2cm d'épaisseur environ) :**

Les jardinières, plantes d'intérieur, fleurs et le rempotage :

Utiliser du compost tamisé et le mélanger avec de la terre (mélange 1/4 de compost avec 3/4 de terre).

